

P.V.N° 104/ST

Affaire HABIYAREMYE

R.M.P.

Ruanda-Urundi

PROCÈS-VERBAL DE SAISIE

KIBUNGO



3570

L'an mil neuf cent ~~soixante et un~~ , le sixième jour du mois de juillet

Nous STAEIGRAEVE, Michel (~~Officier du ministère public~~)
(Officier de police judiciaire)

à compétence générale à KIBUNGU, verbalisant dans
l'affaire à charge de HABIYAREMYE, Philémont

Nous trouvant à KIBUNGU, certifions avoir procédé ce jour à la saisie des
objets suivants, entre les mains du nommé

Un accorditif n° T SA 5.400 de la Banque d'Emission du Rwanda et du
Burundi en date du 1er juin 61 - Valeur 2.105 frs.

au nom de Mutagata veuve Mugabo

Nous avons présenté ces objets au détenteur qui les a reconnus et paraphés ; après quoi nous avons,
avec le détenteur, marqué ces objets de la manière suivante :

L'objet saisi est ~~xxx~~ inscrit au R.O.S. sous le n° 298

Le détenteur :

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,

STAEIGRAEVE, M.

Dont acte.

L'Officier du Ministère Public,

